

Procès-verbal

Séance Assemblée communale du Budget

Numéro	N° 3
Lieu	Halle de gymnastique de Courrendlin
Date et heure	11 décembre 2023 à 19:30
Présidence	Villiger Marcel
Secrétaire	Mahon Stéphanie
Scrutateurs	Fluri Rosalie Geiser Kilian

Huissiers Rukovci Liridona
Faehndrich Jean

Ayants Droit

Participants 60 majorité absolue 31

Participants

Présent-es **Les membres du Conseil communal**
Mahon Stéphanie, Secrétaire communale
Les participants à l'assemblée

1 ACCUEIL ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

1.1 Accueil et bienvenue

M. le Président, M. Marcel Villiger, souhaite la bienvenue à cette assemblée communale ordinaire, convoquée régulièrement par avis au Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 43 du jeudi 30 novembre 2023 et propose l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et ouverture de l'assemblée.
2. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée Communale du 12 juin 2023.
3. Statuer sur la demande d'indigénat communal pour :
 - M. Tinusan De Crooz
 - M. et Mme Nikola et Ivana Scepanovic et leurs enfants Luka, Lena et Lea
 - Mme Luwam Habtemariam et son fils Elie Warren Gebreyesus
 - M. Carlos Lema
4. Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales et le budget 2024
5. Informations communales et divers.

1.2 Capacité de l'Assemblée

Les personnes suivantes, présentes ce soir, ne bénéficient pas du droit de vote :

Mme Stéphanie Mahon, Secrétaire communale, M. Rémy Oehrli, apprenti à l'administration communale, tous deux non-résidents de la commune de Courrendlin ainsi que Mme Ines Bartlome, journaliste au Quotidien Jurassien.

Il est rappelé que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal. Les intervenants sont invités, selon l'article 20 du règlement d'organisation, à limiter le nombre d'interventions et à être précis et concis dans les demandes. M. le Président se permettra d'intervenir en cas de nécessité.

Il est procédé au comptage des participants. La présence d'aucune autre personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent que 63 personnes sont présentes dont 60 ayants droits. Sur la base de ces indications, confirmées par les 2 huissiers, M. le

Président fixe la majorité absolue à 30+1 voix et déclare l'assemblée constituée valablement.

Selon l'article 23 du règlement d'organisation, le vote se déroule à mains levées à moins que le 10% des ayants droit à cette assemblée ne demandent le vote au bulletin secret. Il est proposé pour cette assemblée de voter à main levée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 2 de l'ordre du jour.

Discussion : Pas demandé

Décision : Aucun avis contraire n'est émis. Le vote se fera donc à main levée.

2 PROCES-VERBAL

2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 juin 2023 a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site internet de la commune. Aucune demande d'amendement n'a été déposée par des citoyens dans le délai imparti au 8 décembre 2023, midi.

Discussion : pas demandée

Décision : Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 juin 2023 est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

3 STATUER SUR LES DEMANDES D'INDIGENAT SUIVANTES :

Auteur : Pierre-André Comte et René Grossmann

M. le Président rappelle que selon l'article 26 du règlement d'organisation, les personnes concernées devront se retirer pour ce point, ainsi que les parents de sang. Cependant, la loi prévoit, qu'avec l'accord de l'assemblée, celles-ci peuvent rester pour la présentation et participer au débat.

Discussion : Pas demandé

Décision : L'assemblée accepte à l'unanimité ce mode de procéder. Les candidats à la naturalisation sont de ce fait autorisés à rester pendant la présentation.

3.1 Statuer sur la demande d'indigénat communal suivante : M. Tinusan De Crooz

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par M. Tinusan De Crooz. **Entrée en matière** : acceptée.

Tinusan De Crooz, née le 13 novembre 2000 à Delémont, ressortissant du Sri Lanka, célibataire. Depuis sa naissance en 2000 jusqu'en 2003, il a vécu à Delémont. De 2003 à 2007, il a vécu au Sri Lanka. De 2007 à 2019, il a vécu à Delémont. Depuis le 1^{er} novembre 2019 à ce jour, il vit à Courrendlin. Depuis 2018, M. Tinusan De Crooz est à l'école de commerce de Delémont. De plus, il est sommelier extra à la boulangerie-confiserie Jubin Confiseur SA à Delémont. Le requérant est né en Suisse. Pour lui, c'est une question d'identité étant donné qu'il vit ici et qu'il étudie et travaille ici. Il se sent plus suisse que sri-lankais et tous ses amis vivent en Suisse. M. Tinusan De Crooz est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 13 novembre 2023.

Discussion : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par M. Tinusan De Crooz.

Décision : Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à M. Tinusan de Crooz.

3.2 Statuer sur la demande d'indigénat communal suivante : M. et Mme Nikola et Ivana Scepanovic et leurs enfants Luka, Lena et Lea

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par ces personnes. **Entrée en matière** : acceptée.

Nikola Scepanovic, né le 16 novembre 1981 en France, ressortissant de France, marié. Ivana Scepanovic, née le 4 mars 1982 en Serbie, ressortissante de la Serbie, mariée. Et leurs enfants : Luka Scepanovic, né le 21 mai 2012 à Langenthal, ressortissant de France, célibataire. Lena Scepanovic, née le 20 octobre 2014 à Langenthal, ressortissante de France, célibataire. Lea Scepanovic, née le 29 juillet 2018 à Langenthal, ressortissante de France, célibataire.

Monsieur : Depuis sa naissance en 1981 jusqu'en 2006 il a vécu en France. De 2006 à 2012 il a vécu à Bassecourt. Depuis le 10 septembre 2012 à ce jour il vit à Courrendlin.

Madame : Depuis sa naissance en 1982 jusqu'en 2004 elle a vécu en Serbie. De 2004 à 2006 elle a vécu en France. De 2006 à 2012 elle a vécu à Bassecourt. Depuis le 10 septembre 2012 à ce jour elle vit à Courrendlin.

M. Nikola Scepanovic est chef de lignes chez Blancpain à Delémont. Mme Ivana Scepanovic est infirmière indépendante depuis le 1^{er} août 2022. Luka est actuellement en 7^{ème} Harnos à Courrendlin, Lena est actuellement en 4^{ème} Harnos à Courrendlin, Lea est actuellement en 1^{ère} Harnos à Courrendlin.

Monsieur : Les gens sont accueillants, conviviaux et gentils. Il aime la mentalité suisse. La Suisse offre un avenir à ses enfants. Ce sera une fierté pour lui d'avoir la nationalité suisse. Madame : Elle se sent plus suisse que serbe. Elle a vécu la moitié de sa vie ici où elle a construit sa vie. Obtenir la nationalité suisse sera une fierté pour elle aussi. M. et Mme Nikola et Ivana Scepanovic sont de bonne vie et mœurs et leur conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Ils sont honorablement connus. Le Conseil communal a entendu les requérants en séance du 13 novembre 2023.

Discussion : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par M. et Mme Nikola et Ivana Scepanovic ainsi que leurs enfants Luka, Lena et Lea.

Décision : Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à ces personnes.

3.3 Statuer sur la demande d'indigénat communal suivante : Mme Luwam Habtemariam et son fils Elie Warren Gebreyesus

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par cette personne. **Entrée en matière** : acceptée.

Luwam Habtemariam, née le 15 janvier 2001 en Erythrée, ressortissante d'Erythrée, mariée. Son fils, Elie Warren Gebreyesus, né le 14 juin 2022 à Delémont, ressortissant d'Erythrée, célibataire.

Depuis sa naissance en 2001 jusqu'en 2009, elle a vécu en Erythrée. De 2009 à 2019, elle a vécu à Porrentruy. De 2019 à 2021, elle a vécu à Courgenay. Depuis le 1^{er} janvier 2021 à ce jour, elle vit à Courrendlin.

Mme Luwam Habtemariam travaille dans l'entreprise de déménagement de son mari. Elle s'occupe de la partie administrative. De plus, depuis novembre 2023, elle s'est inscrite pour faire la patente, car elle aimerait reprendre un bar à Delémont. Arrivée en Suisse à l'âge de 8 ans, Mme Luwam Habtemariam a toujours vécu ici, elle se sent également suisse. Pour elle, il est logique d'entreprendre les démarches pour la demande de naturalisation. Mme Luwam Habtemariam est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue. Le Conseil communal a entendu la requérante en séance du 13 novembre 2023.

Discussion : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par Mme Luwam Habtemariam.

Décision : Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à cette personne.

3.4 Statuer sur la demande d'indigénat communal suivante : M. Carlos Lema

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière concernant la demande d'indigénat déposée par cette personne. **Entrée en matière** : acceptée.

Carlos Lema, né le 19 septembre 1971 à Delémont, ressortissant d'Espagne, célibataire.

Depuis sa naissance en 1971 jusqu'en 1997, il a vécu à Delémont. Depuis le 1^{er} janvier 1998 à ce jour, il vit à Courrendlin. Depuis juin 1996, il travaille chez Pirelli à Bâle en tant qu'employé de commerce. Le requérant se sent plus jurassien que suisse dans son quotidien. Il ne veut plus dépendre d'un permis d'établissement. Il y a des décisions fédérales qui l'impactent et le fait de pouvoir voter l'intéresse. M. Carlos Lema est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 13 novembre 2023.

Discussion : pas demandée

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la demande d'indigénat déposée par M. Carlos Lema

Décision : Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte d'accorder l'indigénat communal à cette personne.

4 DISCUTER ET VOTER LA QUOTITE D'IMPÔTS, LES TAXES COMMUNALES ET LE BUDGETS 2024

4.1 Présentation du budget communal 2024

Auteur : Vincent Eggenschwiler

Les chiffres relatifs au budget 2024 ont été mis à disposition des intéressés au bureau communal ainsi que sur le site internet de la commune. Il est proposé de diffuser un descriptif succinct de ces derniers. L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'acceptation de l'entrée en matière pour la validation du budget 2024.

Entrée en matière : acceptée à la majorité.

Les postes du budget 2024 sont présentés dans le détail conformément aux indications ci-dessous et aux chiffres qui ont été publiés sur le site internet de la commune, la quotité d'impôts et les taxes communales restent inchangées. A cette présentation, il est constaté que ces dernières n'ont subi aucune modification et sont donc inchangées. Quelques remarques sont formulées par l'assemblée sur la présentation des tableaux dont la lisibilité n'est pas bonne.

<p>Chapitre 0 Administration générale <u>Compte 2022</u> : CHF 1'215'652.63 excédent de charges <u>Budget 2023</u> : CHF 1'307'870.40 excédent de charges <u>Budget 2024</u> : Charges totales CHF 1'391'922.40 Revenus totaux CHF 68'850.-- Dépenses nettes 2024 CHF 1'323'072.40 CHF 15'202.-- de charges en plus par rapport au budget 2023 CHF 107'419.77 de charges en plus par rapport au comptes 2022</p>	<p>Chapitre 1 Ordre et sécurité publique – défense <u>Compte 2022</u> : CHF 2'045.62 excédent de revenus <u>Budget 2023</u> : CHF 40.-- excédent de revenus <u>Budget 2024</u> : Charges totales CHF 325'184.50 Revenus totaux CHF 321'500.-- Dépenses nettes 2024 CHF 3'684.50 CHF 3'724.50 de dépenses en plus par rapport au budget 2023 CHF 5'730.12 de dépenses en plus par rapport au comptes 2022</p>
<p>Chapitre 2 Formation <u>Compte 2022</u> : CHF 4'927'294.64 excédent de charges <u>Budget 2023</u> : CHF 5'166'784.30 excédent de charges <u>Budget 2024</u> : Charges totales CHF 5'779'113.30 Revenus totaux CHF 476'000.— Dépenses nettes 2024 CHF 5'303'113.30 CHF 136'329.-- de charges en plus par rapport au budget 2023 CHF 375'818.66 de charges en plus par rapport au comptes 2022</p>	<p>Chapitre 3 Culture-Sport- Loisirs-Eglises <u>Compte 2022</u>: CHF 141'192.05 excédent de charges <u>Budget 2023</u> : CHF 129'525.10 excédent de charges <u>Budget 2024</u> : Charges totales CHF 157'128.10 Revenus totaux CHF 16'000.— Dépenses nettes 2024 CHF 141'128.10 CHF 11'603.-- de charges en plus par rapport au budget 2023 CHF 63.95 de charges en moins par rapport au comptes 2022</p>
<p>Chapitre 4 Santé <u>Comptes 2022</u> : CHF 33'205.07 excédent de charges <u>Budget 2023</u> : CHF 37'829.-- excédent de charges <u>Budget 2024</u> : Charges totales CHF 37'196.— Dépenses nettes 2024 CHF 37'196.-- CHF 633.-- de charges en moins par rapport au budget 2023 CHF 3'990.93 de charges en plus par rapport au comptes 2022</p>	<p>Chapitre 5 Prévoyance Sociale <u>Comptes 2022</u> : CHF 3'116'498.12 excédent de charges <u>Budget 2023</u> : CHF 2'813'392.30 excédent de charges <u>Budget 2024</u> : Charges totales CHF 3'925'936.30 Revenus totaux CHF 878'900.— Dépenses nettes 2024 CHF 3'047'036.30 CHF 233'644. -- de charges en plus par rapport au budget 2023 CHF 69'461.82.—de charges en moins par rapport au comptes 2022</p>
<p>Chapitre 6 Trafic – transports – télécommunications <u>Compte 2022</u> : CHF 596'903.42 excédent de charges <u>Budget 2023</u> : CHF 687'900.-- excédent de charges <u>Budget 2024</u> : Charges totales CHF 1'024'029.-- Revenus totaux CHF 249'000.— Dépenses nettes 2024 CHF 775'029.-- CHF 87'129.-- de charges en plus par rapport au budget 2023 CHF 178'125.58 de charges en plus par rapport au comptes 2022</p>	<p>Chapitre 7 Protection de l'env. – aménagement du territoire <u>Compte 2022</u> : CHF 119'069.93 excédent de recettes <u>Budget 2023</u> : CHF 212'596.70 excédent de recettes <u>Budget 2024</u> : Charges totales CHF 1'758'266.30 Revenus totaux CHF 1'828'100.— Recettes nettes CHF 69'833.70.-- CHF 142'763.-- de recettes en moins par rapport au budget 2023 CHF 49'236.23 de recettes en moins par rapport au comptes 2022</p>

<p>Chapitre 8 Economie Publique Culture-Sport- Loisirs- Eglises Compte 2022 : CHF 117'217.21 excédent de charges Budget 2023 : CHF 31'470.-- excédent de charges Budget 2024 : Charges totales CHF 1'782'436.-- Revenus totaux CHF 1'705'700.-- Charges nettes CHF 76'736.-- CHF 45'266.-- de charges en plus par rapport au budget 2023 CHF 40'481.21 de charges en moins par rapport au comptes 2022</p>	<p>Chapitre 9 Finances – Impôts Compte 2022 : CHF 10'026'847.59 excédent de recettes Budget 2023 : CHF 9'962'134.40 excédent de recettes Budget 2024 : Charges totales CHF 1'685'964.75 Revenus totaux CHF 12'074'666.-- Recettes nettes CHF 10'388'701.25 CHF 426'566.85 de recettes en plus par rapport au budget 2023 CHF 361'853.66 de recettes en plus par rapport au comptes 2022</p>
---	--

Discussion :

Un citoyen demande pourquoi le poste dédié à l'éclairage public n'a pas baissé alors qu'il aurait dû y avoir une incidence suite aux nombreux investissements consentis dans ce domaine ? Il lui est répondu qu'une baisse de la consommation est bien effective mais que certains investissements sont encore en cours. Ils grèvent de ce fait le compte dédié. Les bénéfices induits ne seront pas visibles à court terme.

Un citoyen demande quel est le montant qu'il restera dans la réserve budgétaire après prélèvement. Comme indiqué dans la présentation, il restera un montant de CHF 470'000.--.

Présentation du compte de résultat qui inclue les services :

Budget 2024:

Compte de résultat global	Comptes
Résultat du compte d'administration générale	- 248'460.65
Résultat assainissement des eaux	- 101'233.00
Résultat approvisionnement en eau	15'699.70
Résultat déchets	66'827.00
Résultat gaz	7'528.00
Résultat cadastre	44'000.00
Résultat eaux de surface	162'600.00
Récapitulatif du compte de résultat	-53'038.95

1

M. Eggenschwiler indique que pour faire face aux investissements prévus et sur la base du plan financier 2021-2025, l'assemblée communale a validé une augmentation de la quotité d'impôt de 2/10ème. La hausse de quotité dès 2021, des recettes fiscales meilleures que prévu et les impacts différés des investissements ont permis des boucllements bénéficiaires en 2021 et 2022. Vraisemblablement le résultat pour 2023 sera équilibré. Les bénéfices de CHF 551'700.-- en 2021 et CHF 329'200.-- en 2022, soit près de CHF 880'000.-- au total permettent d'alimenter la réserve budgétaire dont le montant actuel est de CHF 770'000.--.

Présentation des investissements prévus ces prochaines années :

Plan d'investissements:

Nom	Investissement brut	Subventions	Investissement net	Mise en service	Taux
Centre scolaire partie A	8 500 000	2 800 000	5 700 000	2024	3%
Centre scolaire partie B	5 000 000	1 793 500	3 206 500	2027	3%
Traversée du village - Route éclairage	4 424 000	2 603 600	1 820 400	2025	2.50%
Traversée du village - Eau potable	1 356 000	203 400	1 152 600	2025	1.25%
Traversée du village - Eaux usées	810 000	121 500	688 500	2025	1.25%
Traversée du village - gaz	190 000	28 500	161 500	2025	1.25%
Réfections des rives de la Birse	4 950 000	3 450 000	1 500 000	2026	3%
Place de jeux	500 000	100 000	400 000	2024	4%
Eclairage public	320 000	-	320 000	2024	4%
Divers	100 000	-	100 000	2024	10%
Divers	100 000	-	100 000	2025	10%
Divers	100 000	-	100 000	2026	10%
Divers	100 000	-	100 000	2027	10%
Divers	100 000	-	100 000	2028	10%
Total	26 550 000	11 100 500	15 449 500		

Afin de présenter un tableau des investissements au plus proche de la réalité, des discussions intervenues avec les instances cantonales donnent un aperçu des subventions attendues dans les divers projets en cours :

1. Réfection des rives de la Birse
2. Traversée du village
3. Construction du bâtiment B du complexe scolaire.

Pour ce dernier projet, les subventions et dons attendus sont de l'ordre de CHF 1'793'500.— portant de ce fait l'investissement à charge du contribuable à un montant de CHF 3'206'500.— au lieu des 5 millions annoncés lors de la votation. A noter aussi que dans ce dossier une prise en charge des frais de fonctionnement de l'UAPE de l'ordre du 72% sur CHF 180'000.—/an allégera le compte de résultat.

Pour la réfection des rives de la Birse, le phasage de réalisation permettra d'échelonner les investissements et de ne pas dépasser l'endettement de CHF 10'000.—/habitant. Le total des investissements nets prévus pour les prochaines années, se monte à CHF 15'449'500.—.

Le tableau de planification financière est présenté et servira de fil conducteur de gestion pour le Conseil communal pour les années 2024-2028. Les chiffres présentés doivent être corrigés régulièrement en regard de l'évolution des charges et des ressources communales. Dès que le bouclage des comptes 2023 sera connu, le Conseil communal devra impérativement cerner les répercussions financières à charge des contribuables avant de se repositionner pour confirmer ou modifier le calendrier des investissements. Il informe encore que si le taux d'intérêt devait se maintenir au niveau actuel, une hausse de la quotité d'impôts de 1/10^{ème} pourrait avoir lieu dès 2026.

Appuyé par un bureau spécialisé, ce dernier a accompagné l'autorité dans sa planification financière pour les prochaines années. Le tableau projette la tendance qui se dessine si tous les investissements prévus sont réalisés, concernant les années 2024 à 2028.

Il est à noter que la commission a pris connaissance de cette planification et a communiqué au Conseil communal ses remarques en matière d'investissement.

Discussion :

Un citoyen demande ce que représente 1/10ème de quotité d'impôts à Courrendlin ? Il lui est répondu entre CHF 320'000.— et CHF 330'000.— de rentrées fiscales.

Une citoyenne rapporte l'inquiétude des membres de la commission financière dont elle est membre ainsi que sa préoccupation personnelle face aux finances communales. Au vu du budget présenté, de la planification financière projetée ainsi que de l'acceptation par les citoyens de la commune d'un nouvel investissement de CHF 5'000'000.—, elle pense clairement, avec ses collègues, que la commune ne va pas dans le bon sens. C'est ainsi qu'elle demande au conseil communal, quelles sont les mesures envisagées et quelle est la stratégie des autorités pour réduire les dépenses communales ? Le rapporteur rappelle que la stratégie des autorités a été expliquée dans le détail plus haut, il s'agira de différer les investissements à venir si besoin. Il rappelle encore que dans le budget 2024, les investissements rapportés sont ceux que le peuple a voté. Evidemment, les autorités seront très attentives à la moindre variation de la capacité d'autofinancement et étudieront le résultat des comptes 2023 pour adapter sa stratégie. L'objectif des autorités n'est pas d'augmenter la quotité d'impôts qui prendra plutôt des mesures pour différer des projets prévus. Il faut néanmoins savoir que cela peut entraîner la perte de subventions cantonales et fédérales.

Un citoyen, membre de la commission des finances lui aussi, rapporte que des discussions ont eu lieu au sein de la commission des finances et il est clair pour lui que l'augmentation de la quotité d'impôts est à exclure impérativement. Si on devait en arriver là, il craint une érosion du nombre d'habitants de la commune; il est clair que les gens iront s'établir ailleurs. Il pense qu'il y aurait pas mal à faire dans la rubrique sociale pour économiser de l'argent. Il lui est répondu que la commune n'a aucun impact sur ce volet, s'agissant de dispositions cantonales, voire fédérales.

Un citoyen relate que les chiffres parlent d'eux-mêmes, une commune devrait tourner avec ce qu'elle gagne. Il se réfère à une annonce du journal local et constate que les communes qui touchent le plus de la péréquation financière, sont celles qui ont fusionné. Il se demande à quoi ça sert de développer une commune à outrance ? Il préconise que la commune se contente de ce qu'elle a déjà. Il espère encore qu'il n'y aura pas d'augmentation de la quotité d'impôts en 2025, car, il votera contre si tel devait être le cas. Vincent Eggenschwiler explique que l'analyse ne peut pas s'arrêter à si peu, une jeune famille qui désire s'installer dans une commune regarde si cette dernière possède les infrastructures lui permettant de vivre selon les besoins de la société.

Un citoyen pense qu'il faut faire avec ce que l'on et de ne plus investir pour le moment. Il convient d'assainir d'abord les finances communales avant d'aller de l'avant. Il préconise de stopper tous projets, voir de les différer. Il rappelle que la dette communale a augmenté, la quotité d'impôts aussi, créant de ce fait un mécontentement au sein de la population.

Un citoyen demande s'il ne pourrait pas être envisagé de reporter à plus tard la construction du bâtiment B du complexe scolaire ? Elle pense qu'il serait plus judicieux d'avoir une meilleure vue sur l'évolution financière de la commune avant d'entreprendre les travaux prévus ? M. le Maire lui répond qu'une analyse des chiffres a été faite par le conseil communal avant de venir devant l'assemblée. Il rappelle une fois de plus, l'obligation légale qui contraint une commune à mettre suffisamment de places à disposition, pour permettre l'accueil, de chaque enfant à l'école obligatoire. A l'heure actuelle, ces conditions ne sont pas remplies. Ce projet est l'aboutissement de démarches débutées il y a environ 8 ans. Il rappelle que tous les projets qui sont sur la table sont des investissements nécessaires et

soumis à subvention. Il est évident que le conseil communal regardera l'évolution des finances et différera les travaux prévus si cela sera nécessaire. Il faut cependant savoir que dans cette éventualité, il y a risque de perdre le subventionnement lié.

Vincent Eggenschwiler précise encore que pour le projet ViTaBirse, la taxe sur les berges doit contribuer à autofinancer totalement la charge résiduelle après déduction des subventions. Ce projet est par conséquent autofinancé et ne grève pas les finances communales.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'acceptation de la quotité d'impôts, les taxes communales et les budgets 2024 ?

Décision : Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte à la majorité (10 voix contre et une abstention) la quotité d'impôts, les taxes communales et les budgets 2024, comme ils ont été présentés.

5 Informations communales et divers

5.1 Manifestations communales – remerciements

Auteur : Pierre-André Comte

Au nom de la Commission « Culture et Sport » et du Conseil communal, M. Pierre-André Comte désire remercier les commerçants et personnes privées qui se sont investis, par leur participation, afin que le marché de Noël soit un succès. Il désire également remercier les membres de la Commission « Culture et Sport » et celles et ceux qu'il aurait oubliés.

S'agissant des activités de la commission qu'il a l'honneur de présider, il souhaite rappeler que les sociétés du village sont invitées à se présenter dans le Journal La Tour. Le FC et le Tennis Club l'ont déjà fait, la porte est ouverte à toutes les autres associations.

Il termine en signalant que, du 20 au 24 mars 2024 dans notre école, il sera célébré la Journée internationale de la langue française en présentant deux expositions, l'une sur Victor Hugo, l'autre sur la langue française et son histoire à travers les âges. Expositions « agrémentées » d'une conférence publique sur l'auteur des Misérables. Ce rendez-vous auquel tout le monde est convié sera inauguré par la présidente du Gouvernement, Madame la Ministre Rosalie Beuret-Siess.

5.2 Projets environnement

Auteur : Pierre-André Comte

S'agissant de l'environnement et de sa commission, ses ambitions se résument, jusqu'au printemps 2024, à mettre en valeur le sentier nature de Rebeuvelier en tenant compte des contraintes foncières qu'il leur reste à surmonter.

La biodiversité sera au centre des préoccupations. Un projet important, bénéficiant d'un financement de l'Agglomération et indirect de la Confédération, sera réalisé sur la parcelle qui accueille aujourd'hui le bâtiment de l'Administration communale à la route de Châtillon.

Tout projet privé visant à favoriser la biodiversité, est encouragée pour la sauvegarde de notre planète.

Il termine en précisant que plusieurs projets sont à l'étude dans le cadre du programme CEP, comme celui de la « Conception évolutive du paysage ».

5.3 Interconnexion de Vellerat

Auteur : Stéphane Bart

Suite à la votation du crédit d'investissement pour l'interconnexion du réseau d'eau potable

à Vellerat, le rapporteur informe que les travaux sont maintenant terminés. L'alimentation en eau du village est fonctionnelle depuis presque un mois. Il n'y a pas eu de dépassement au niveau du budget dans ce projet. A noter toutefois, que la montée d'eau par camion au village a coûté quelques CHF 53'000.—.

5.4 Projet ViTaBirse (SB)

Auteur : Stéphane Bart

Parmi les prochaines échéances importantes, il y a aussi le projet ViTaBirse (réfection des berges de la Birse). Le dossier est à ce jour en attente de la validation par l'office fédéral de l'environnement. Le projet a été quelque peu redimensionné et un phasage a été prévu avec la priorité absolue sur la partie protection contre les crues dans la partie habitation. Les travaux de revitalisation seront échelonnés dans un deuxième temps.

5.5 Traversée du village – point de situation (SB)

Auteur : René Grossmann

Il est rapporté que la Rue de la Gare a finalement été cédée à la commune par les CFF. Cette route sera à terme rétrocédée au canton. Cela permettra de relier le village de Vellerat par une route cantonale continue.

Un citoyen demande, en relation avec cette rue, à ce que les trottoirs de la rue en question soient nettoyés. Il y a plein de gravillons !

5.6 Traversée du village – point de situation (SB)

Auteur : René Grossmann

Il donne information que le projet d'ouvrage à ce stade est prêt et le rapporteur détaille la planification liée :

- Séance publique d'information : janvier 2024
- Consolidation emprises propriétaires : février - mars
- Demande de crédit RCJU : janvier - juillet 2024 (6 à 7 mois)
- Votation communale : dès avril 2024
- Dépôt public : septembre 2024 après votation des crédits
- Appel d'offres ingénieurs : printemps 2024
- Appel d'offres travaux : janvier 2025
- Début travaux : août/septembre 2025

Un citoyen demande si ce projet pourrait être différé ? M. le maire répond que dans ce dossier, le canton est porteur du projet avec la commune et en raison des subventions liées, il y a risque de perdre les subsides promis en cas de report des travaux. A savoir que l'Agglomération subventionne cet ouvrage à hauteur de 35 % tout comme l'OFROU qui nous a octroyé un montant de 1.6 mio à répartir entre le canton et la commune à titre de dédommagement pour les travaux liés à l'A16. Néanmoins, comme les temps sont durs pour tout le monde, il est peut-être probable que la Confédération diffère ses subventionnements, ce qui décalerait quelque peu les travaux dans notre commune.

Un citoyen ne trouve pas très adroit, de la part du Conseil communal, de continuer de parler de projets d'investissement alors qu'il vient de présenter un budget pas très réjouissant. Il

trouve malheureux que ce soit les subventionnements qui dictent les exigences d'un investissement.

5.7 Accès voiture dans le périmètre scolaire (VB)

Auteur : Valérie Bourquin

Depuis le retour des vacances d'automne, avec les journées qui raccourcissent, l'école s'inquiète de la sécurité des élèves. Les enfants ont été informés qu'ils devaient être munis de lampes sur les vélos pour venir à l'école en toute sécurité, c'est une obligation légale. Pour les trottinettes c'est problématique, car il n'existe pas de réglementation à cet effet. Tout ce qui peut leur apporter de la sécurité doit être mis en œuvre, et équiper une trottinette de lumière n'est pas très coûteux en regard du supplément de sécurité. L'école effectue son travail de prévention mais n'a pas de pouvoir là-dessus. Il est donc demandé aux parents de veiller à la sécurité de leurs enfants sur le chemin de l'école.

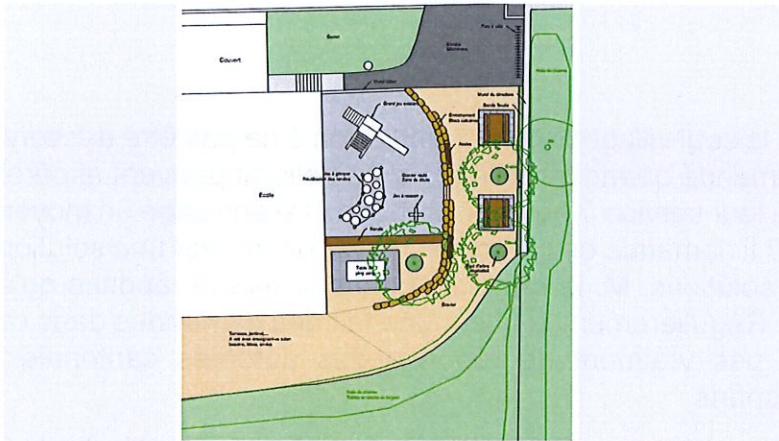
La construction des nouveaux bâtiments dédiés à l'enfance, a été l'occasion d'introduire un concept de mobilité douce dans le périmètre de l'école, afin que les enfants - et les adultes aussi - puissent profiter d'un espace sécurisé réservé aux activités sans véhicules motorisés. Il est donc strictement interdit de circuler dans la cour de récréation, devant la crèche et devant le terrain de football, même le week-end. (Exception faite pour une maison dont les habitants ont un droit de passage). Cette interdiction s'applique même en cas de très mauvais temps !

Nous avons prévu un dépose-minutes pour la crèche, celui-ci est situé entre l'école primaire et le nouveau bâtiment. Il est vrai que la signalisation a été un peu longue à mettre en place, mais elle est maintenant là, et le panneau indique clairement que le dépose-minutes est réservé à la crèche. Pour les parents qui déposent leurs enfants à l'école en voiture il y a également un emplacement prévu à cet effet, c'est à la place de l'ancienne patinoire, derrière l'école primaire. Là encore, il s'agit d'assurer la sécurité des enfants et non d'importuner les parents.

Pour la sécurité des enfants, la police effectuera des contrôles mais elle n'est pas présente tous les jours. Le personnel de l'école et de la crèche qui a une responsabilité dans la sécurité des enfants est habilité à rappeler les règles.

5.8 Place de jeux de Rebeuvelier (VE)

Auteur : Vincent Eggenschwiler



Il est rapporté que les travaux en lien avec la réhabilitation de la place de jeux de Rebeuvelier viennent de se terminer. Le budget alloué a été respecté sans dépassement

de crédit. A noter qu'un petit étang a été créé et une personne di village se chargera de l'entretien.

5.9 Installation de Moloks supplémentaires (VE)

Auteur : Vincent Eggenschwiler

Information est donné quant à la nécessité de doubler le ramassage des ordures à certains endroits du village pendant la semaine, parce que la capacité des Moloks en place ne suffit pas. C'est pourquoi, le conseil communal évalue la possibilité d'augmenter le nombre des containers à certains emplacements du village. La capacité pourrait être augmenté à proximité des points suivants : 11, 2, 4, 9 et vers la rue de la Gare.



Un citoyen demande pourquoi il n'y a pas d'emplacement prévu vers la déchetterie pour l'implantation de container ? Il lui est répondu que la zone ne le permet pas (zone inondable). Il est également précisé qu'à terme la déchetterie deviendra un écopoint.

Un citoyen interpelle le conseil communal quant à la distance d'implantation des containers qui pose problème aux personnes qui n'ont pas de véhicule ou sont trop loin pour les atteindre. Vincent Eggenschwiler rappelle la difficulté de trouver des emplacements publics disponibles pour ce faire. Il y a aussi les problèmes d'accès et de dégagement pour la vidange des containers. JB explique que l'implantation des Moloks ont été étudié par un bureau spécialisé et que les contraintes sont énormes - on ne peut pas les mettre n'importe où et il y aura toujours des endroits plus contraignants que d'autres dans le village.

DIVERS

Un citoyen rappelle que Vellerat est le seul village de l'Agglomération à ne pas être desservi par les transports publics et il se demande quand les villageois de Vellerat peuvent espérer avoir un moyen de transport public à leur service ? ne pourrait-il pas être envisagé un moyen de transport sur appel au minimum ? Il demande en particulier au CC de trouver une solution car il est persuadé qu'il existe des solutions. M. le maire lui donne la même réponse qu'à chaque fois qu'il a posé la question. Régulièrement la commune fait des demandes dans ce sens, mais pour l'heure, il n'y a pas vraiment de réponse des autorités cantonales, respectivement du service des transports.


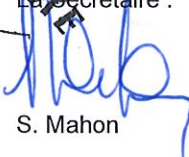
Un citoyen demande si les problèmes d'éclairages à la rue de la Prévoté ont été résolu ? René Grossmann informe que des réglages sur ces luminaires ont été fait dernièrement et sont encore en cours.

Une citoyenne aimerait que l'on pense à replanter les arbres coupés à l'avenue de la Gare. A l'heure actuelle il est nécessaire de préserver les ilots de verdure dans les centres bâtis.

Une citoyenne, également, souhaite que le conseil communal se penche sur la question de la desserte en transports publics du village de Vellerat.

Arrivé au terme de cette assemblée, M. le Maire aimerait rendre hommage aux personnes qui s'investissent pour la collectivité, les membres des commissions, le personnel communal, le conseil communal, le président des assemblées et les remercie chaleureusement pour leur engagement. Il souhaite à tous bonheur pour l'année qui arrive et un Joyeux Noël.

Monsieur le Président clos la présente assemblée en remerciant les participants. Ils les invitent à partager le verre de l'amitié préparé dans le hall d'entrée. Il souhaite à tout un chacun de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et les salue chaleureusement.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
COMMUNE MIXTE
Le Président : 
Le Secrétaire : 
M. Villiger S. Mahon
COURRENDLIN

Levée de séance à 21h30